République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal N°26

Séance ordinaire du jeudi 16 juin 2016 à 19 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2016
3. Nomination du bureau du Conseil général (proposition de reconduction jusqu'à la fin de la période administrative)
4. Nomination d'un membre de la commission des travaux publics et des services industriels en remplacement de Nadia Chassot, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Viviane Lüthi, démissionnaire
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2015
7. Rapports d'activité de la/des :
   a) commission réglementaire
   b) commission financière
   c) commissions de police du feu et de salubrité publique
   d) commission de l'environnement et du développement durable
   e) commission des travaux publics et des services industriels
   f) commission d'urbanisme
   g) commission des sites de loisirs et des espaces publics
   h) commission des naturalisations et des agrégations
   i) commission de circulation, des transports et de l'agglomération
8. Réseau d'eau de boisson – raccordement à la Communauté des eaux neuchâteloises (CEN) / Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 3.501 millions de francs pour la connexion du réseau communal d'eau de boisson à celui de la CEN et addendum
9. Projet de fusion E2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal, discussion
10. Interpellations et questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal
    b) Communications du bureau du Conseil général
13. Divers

* * * * *

Le président Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT) s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

Après la déception du vote du 5 juin, l'échec de la fusion de la commune d'Entre-deux-Lacs, il nous appartient de continuer notre activité aussi bien législative qu'exécutive.

J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance ordinaire des comptes.

Je suis heureux de saluer tout particulièrement tous les membres du Conseil général, le Conseil communal (Michel Muster étant excusé), l'administrateur et le personnel communal, la presse et le public.

Vous avez été régulièrement convoqués pour cette séance avec l'ordre du jour. Y a-t-il une demande de modification ? ».

Le président donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal souhaite retirer le point 8 de l'ordre du jour, qui concerne la demande de crédit de 3.5 millions de francs pour le raccordement du réseau d'eau de boisson de La Tène à celui de la communauté des eaux de Neuchâtel.

Le retrait de ce point important de l'ordre du jour de ce soir est motivé comme suit.

En premier lieu, le Conseil communal tient à réaffirmer sa ferme volonté de voir se concrétiser le projet CENe, tant dans son articulation technique qu'opérationnelle. Il considère que ce projet régional est la solution idéale pour répondre au constat de manque de redondance du réseau communal d'eau de boisson, développé dans le plan directeur de la distribution de l'eau.

Toutefois, ces derniers mois, ce projet a été porté en se basant sur l'hypothèse de la création de la commune d'Entre-deux-Lacs et, ce faisant, les aspects d'organisation institutionnelle et de gestion pouvaient être laissés de côté, ceci pour se concentrer sur la demande de crédit pour, à dessein, faire avancer le projet tout en travaillant l'aspect organisationnel. C'est dans cette optique que votre Autorité aurait dû être consultée ce soir.

Or, il est certain que le refus populaire d'Entre-deux-Lacs le 5 juin dernier a changé la donne dans ce sens que le projet ne peut plus être présenté sous son seul aspect technique. Ce refus populaire déterminera sans aucun doute votre Autorité à apprécier le projet CENe certes toujours sous un angle régional, mais assurément aussi en privilégiant à nouveau les intérêts particuliers de La Tène.

Dans ce contexte, et pour conserver au projet CENe une chance maximale d'être accepté, le Conseil communal a donc pris la décision de retirer cet objet de l'ordre du jour de la séance de ce soir. Cette façon de faire permettra à votre Autorité de pouvoir se prononcer sur l'ensemble des données composant le projet CENe, en disposant d'une vision complète de l'organisation définitive et des coûts de fonctionnement.

L'objectif du Conseil communal tient à pouvoir présenter le projet lors de la séance du Conseil général du 22 septembre prochain, en laissant ainsi également aux communes partenaires un délai supplémentaire pour finaliser les aspects institutionnels et de gestion, qui sont aux yeux du Conseil communal encore lacunaires, contrairement à l'articulation technique qui est complète et aboutie. Merci de votre attention. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et demande s'il y a d'autres demandes de modification. Tel n'étant pas le cas, il invite le secrétaire à procéder à l'appel.

1. Appel

Le secrétaire Michel Planas (ELT) procède à l'appel comme suit :

29 présents ; 7 excusés : Florian Bulliard (GCD-PLRT), Eric Caron (PSLT), Jan Homberger (GCD-PDC), Hassan Laaroussi (GCD-PLRT), Viviane Lüthi (PSLT), Alain Maurissen (PSLT) et Jean-Paul Ros (PSLT). En retard : Maurice Binggeli (PSLT), Erich Brönnimann (ELT) et Armand Ducraux (ELT). Absente : Marion Schori Boss (PSLT). **La majorité est fixée à 15**.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2016

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

3. Nomination du bureau du Conseil général (proposition de reconduction jusqu'à la fin de la période administrative)

Le président signale, comme indiqué dans la convocation, le Conseil communal propose de reconduire le bureau actuel jusqu'à la fin de la période administrative. Y a-t-il une objection à cette proposition ? Tel n'étant pas le cas, le bureau actuel finira la période administrative.

Ndlr : sont donc réélus tacitement :

Président :	*Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT)*
Vice-président :	*Belul Bajrami (PSLT)*
Secrétaire :	*Michel Planas (ELT)*
Vice-secrétaire :	*Hassan Laaroussi (GCD-PLRT)*
Questeurs :	*Jeannine Mallet (ELT)* *Bruno Gomes (PSLT)*

4. Nomination d'un membre de la commission des travaux publics et des services industriels en remplacement de Nadia Chassot, démissionnaire

Est élu tacitement : Armand Ducraux (ELT).

- Applaudissements -

5. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Viviane Lüthi, démissionnaire

Est élue tacitement : Marion Schori Boss (PSLT).

- Applaudissements -

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2015

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En l'absence de Michel Muster, je vous ferai l'introduction sur les comptes 2015.

L'exercice 2015 a été vécu dans un contexte particulier pour plusieurs raisons. L'une d'elle, et c'est sans doute la plus importante, relève d'une équation mathématique qui ne laisse aucune marge de manœuvre et qui n'est pas sujette à interprétation : le delta entre le montant des recettes soustrait de celui des charges. Le constat est cinglant : malgré l'adaptation du coefficient fiscal en décembre 2014 par votre Autorité, les finances de notre commune plongent encore dans le rouge, certes un rouge moins vif que prévu dans les prévisions budgétaires, mais rouge malgré tout.

Si le pire est évité, la vigilance n'en n'est pas moins requise à futur. Les facteurs à l'origine de ce résultat meilleur que prévu sont fragiles et pour certains uniques. Je pense plus particulièrement au passage de caisse à celui d'échéance pour la comptabilisation de la ristourne électrique provenant du Groupe E. A contrario, l'exercice 2015 a également enregistré une opération extraordinaire au chapitre des dépenses, avec là également le passage du principe de caisse à échéance pour près de 1.5 million de francs s'agissant de la participation de la commune à l'action sociale.

Le résultat de l'exercice 2015 n'est pas encore synonyme d'équilibre. La construction du prochain budget 2017 sera compliquée, s'inscrivant par ailleurs dans un changement de législature singulier, puisque les autorités actuelles devront s'atteler à la tâche de compilation du budget 2017 et laisser rapidement la place à une nouvelle équipe, fraîchement sortie des urnes. De plus, le Canton est contraint de procéder à quelque 160 millions de francs d'économies, avec comme effet indéniable un report de charges sur les communes.

A brûle-pourpoint et de manière triviale on peut affirmer, sans tenir compte des effets uniques tant sous l'angle des recettes comme des charges, qu'il sera nécessaire de trouver de nouvelles recettes et d'effectuer des économies pour trouver un équilibre financier.

Bien sûr il s'agira de rechercher un subtil équilibre entre une adaptation des ressources financières et des dépenses. L'exercice commandera un engagement d'une droiture exemplaire et à toute épreuve dans un esprit de concertation au sein des acteurs politiques.

Malgré ces nuages qui seront long à se dissiper, il s'agit de garder la tête froide et de conserver un optimisme à toute épreuve.

Au-delà du travail de maîtrise des charges - lequel, soyons honnête, ne déploiera plus beaucoup d'effets en regard du travail d'économie déjà effectué, si ce n'est avec des mesures drastiques que personne ne souhaite - il existe des pistes qui conduiront à l'équilibre. La législation cantonale s'adapte (enfin) aux situations particulières vécues par certaines communes du canton, comme La Tène. Je pense plus particulièrement à la péréquation financière qui pourrait, dans sa nouvelle mouture, être à l'avantage de notre commune. Le potentiel de développement est aussi réjouissant, autant sur le front de l'habitation que du développement économique, La Tène est sous les projecteurs du développement cantonal. Certes développement est aussi synonyme de charges supplémentaires, mais une stagnation, vous en conviendrez Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ne serait de toute manière pas la solution. Au contraire il est fort à parier que grâce à un développement contrôlé, le bilan sera fortement positif pour la collectivité laténienne dans les années à venir.

En conclusion, il faut retenir que le chemin pour une guérison totale sera long. Il s'agira de mettre en place des mesures permettant un rétablissement serein, sans précipitation et avec des actions concertées sur le long terme. Le seul travail d'économies sur le fonctionnement et d'adaptation du coefficient fiscal, ne suffira pas. Ce d'autant que le contribuable laténien a déjà fait un gros effort. Il s'agira d'adapter le dimensionnement résidentiel et économique ainsi que le cadre réglementaire et institutionnel de la commune pour créer de nouvelles ressources, ceci durant cette nouvelle législature qui pointe à l'horizon.

Tous ensemble, nous réussirons à remettre notre commune sur la voie de la réussite. La Tène est sous les feux de la rampe. La Tène mérite d'être redynamisée. Les Laténiennes et les Laténiens ainsi que nos partenaires politiques et économiques attendent des autorités communales des actions concrètes et efficaces. Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions. ».

Arrivée de Maurice Binggeli (PSLT). **La majorité passe à 16**.

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lorsqu'elle aborde les questions financières, la Tène n'a finalement pas grand-chose à envier à Hollywood. Du suspense, des larmes, des trahisons et un épilogue à peu près heureux. La législature qui s'achève a repris à peu près toutes les recettes d'un blockbuster.

Du suspense, nous en avons eu à revendre jusqu'à ce que nous nous mettions d'accord sur le niveau de la hausse d'impôts des personnes physiques. Les larmes ont été difficiles à retenir lors du double échec de la fusion d'Entre-deux-Lacs et avec lui de notre espoir d'une solidité retrouvée. Les trahisons et les psychodrames se sont joués sur maints dossiers que ce soit dans nos rapports de Législatif à Exécutif ou au sein de votre commission. Au moment du générique, nous arrivons à destination avec une situation à peu près heureuse puisque assainie.

Oui, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au final, nous retombons sur une situation assainie. Il est important que nous l'entendions et que la presse le relate. La Tène a assaini ses finances. Je le répète donc une quatrième fois très lentement que tout le monde l'ait bien compris, pour que la presse puisse soigneusement l'écrire et le relater correctement à leur public : La Tène a assaini ses finances. Elle n'est pas le canard boiteux que de bien incompétents agitateurs se sont cru obliger d'avancer comme argument d'un refus du mariage à six au sein d'Entre-deux-Lacs.

Votre commission mesure le progrès réalisé en termes de capacité d'autofinancement et complète son point de vue par une appréciation de notre niveau d'endettement. Avec les comptes 2015, nous affichons à nouveau une capacité à investir positive à hauteur de précisément 301'937 francs. Grâce à un effort d'économie que nous saluons tant il a été difficile à accoucher et tardif à se concrétiser. Grâce surtout à l'adaptation de notre fiscalité devenue dans l'intervalle la plus élevée d'un canton parmi les moins attractifs en la matière. Votre commission est confiante pour l'exercice en cours. Le plein effet de nos décisions de l'année passée se fera sentir et nous devrions afficher - toutes choses égales par ailleurs - une capacité d'autofinancement de 2.6 millions. Ce sera alors le retour à un niveau jamais observé depuis la fusion de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre. C'est de l'avis de votre commission un héritage solide que nous laissons aux prochaines autorités. Solide mais aussi épineux. En travaillant presque exclusivement sur les recettes, nous nous sommes mis dans une position peu attractive. Il est important que nos successeurs savourent le retour à une fortune positive et à capacité réelle d'action. Il est aussi important qu'ils mesurent rapidement l'impérieuse nécessité de retrouver une fiscalité compétitive, au moins en termes cantonaux.

S'agissant de l'endettement, votre commission constate que son niveau brut a augmenté d'un petit 4% durant la législature, passant de 38.5 millions à fin 2012 à 40.3 millions à fin 2015. Pourtant, ce chiffre est trompeur quant à la situation réelle. Il doit être épuré des dettes portées par la commune au nom d'autres emprunteurs, en l'occurrence EOREN et la Fondation des Indiennes il y a 4 ans et EOREN seule aujourd'hui. Il est aussi important d'y soustraire la trésorerie disponible et le patrimoine financier réputé réalisable. Une fois l'exercice fait, l'évolution de notre dette nette est plus représentative. Elle a ainsi passé de 9.3 millions à 20.9 millions. C'est un doublement de la dette par habitant qui atteint dorénavant près de 4'400 francs. Devons-nous nous en inquiéter ? A un moment historique où les taux d'intérêts sont quasi inexistants, je pense que nous pouvons temporairement respirer. Ces mouvements importants sont le reflet de la faible taille de La Tène. Les crédits d'investissement y fluctuent davantage que pour de grandes structures et les pics d'investissement - comme celui généré par l'assainissement de la rue de la Gare et de prévoyance.ne - se reflètent très vite sur le passif du bilan. Votre commission est d'avis que la situation n'est pas encore toxique. Nous avons adopté l'année passée un frein à l'endettement efficace. Les cautèles ainsi posées permettront une maîtrise du fardeau dans les années à venir.

Au moment de conclure, il nous importe de nous projeter quelques instants. Avec la votation du 5 juin, le scénario d'une voie solitaire s'est imposé à nous. Nous devons nous repenser comme une commune suburbaine, dépendante d'un substrat fiscal supérieur à la moyenne mais pris dans les mécanismes de mutualisation. Quand bien même nous réussirions la domiciliation de nouvelles personnes morales à fort potentiel ou quand bien même nous pourrions convaincre nos principaux contribuables privés de ne pas aller voir ailleurs, les instruments mis en place au niveau cantonal nous priveront de retombées substantielles. A moyen terme, d'autres sources de revenus sont elles aussi remises en question, à commencer par la redevance électrique pour l'utilisation du sol communal. Ainsi, développer des prestations hors du commun ou maintenir celles décidées à une époque où l'argent coulait à flot sont des voies de notre point de vue assez difficiles. Il faudra s'attaquer au tabou des prestations. Le futur est de mise car ce ne sont pas nos autorités en fin de parcours qui y parviendront mais bien celles issues des élections de l'automne.

Votre commission est d'avis que l'héritage laissé est sain car assaini et vous l'entendez pour la cinquième fois. A l'unanimité, elle vous recommande d'adopter ces comptes. Nous remercions bien évidemment chaleureusement l'administration et le Conseil communal des efforts particuliers consentis durant l'année 2015. Nous souhaitons aux prochaines autorités un élan retrouvé et le courage de choix ciblés et intelligents pour repositionner La Tène sur la carte des destinations particulièrement attractives. ».

Le président remercie Nicolas Krügel et donne la parole à **Michel Planas** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

C'est sans euphorie mais avec satisfaction que le groupe de l'Entente a pris connaissance des comptes 2015.

Sans euphorie car la fortune de La Tène se retrouve en négatif mais avec satisfaction en regard du budget qui prévoyait un déficit de 4.25 millions.

Principalement dus à l'augmentation de l'impôt communal, d'autres facteurs sont venus se greffer pour contribuer à l'amélioration du résultat comptable et de limiter ainsi l'insuffisance de couverture à environ 783'000 francs.

Nous tenons à souligner la rigueur avec laquelle le Conseil communal a dirigé cet exercice ; qu'il en soit ici remercié. Remerciements également à l'administration communale pour la qualité du rapport présenté contenant tous les commentaires nécessaires à sa compréhension.

Lors de sa séance de préparation, c'est à l'unanimité des membres présents que le groupe de l'Entente a accepté les comptes 2015. ».

Le président remercie Michel Planas et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'examen des comptes montre que notre commune reste dans une situation de déficit, de l'ordre de 600'000 francs.

C'est fâcheux, et cette situation pourrait se voir encore péjorée car certains des facteurs ayant contribué à l'embellie disparaîtront. Par exemple la ristourne électrique qui à l'avenir devra être affectée et ne contribuera plus à la caisse communale. D'autre part, nous savons que diverses subventions cantonales seront appelées à diminuer, ce qui augmentera fatalement les charges des communes.

Nous allons donc rapidement nous retrouver dans une situation inconfortable. En effet le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 exclut un budget déficitaire, ou alors une seule fois par législature et seulement si ce déficit est garanti par de la fortune. Ce modèle, représente un outil efficace pour la gestion financière d'une commune. Mais dans le cas particulier de notre commune, cela signifie pour nos concitoyens un risque d'autres adaptations du coefficient ou de coupes sombres dans les prestations.

Mesdames et Messieurs, pour sortir de cette situation, notre commune a besoin d'un mélange équilibré de nouvelles ressources et de nouvelles économies. L'exercice qui nous attend est donc périlleux et il sera important de s'y atteler sans dogmatisme.

Parlons d'abord des économies possibles.

Suite à une gestion minutieuse, notre Conseil communal a pu économiser la somme respectable de 200'000 francs. Néanmoins, cet exercice a rapidement montré ses limites et des sacrifices ont eu lieu également concernant le soutien à la culture, sport et loisirs, sous la forme d'une diminution de 25% des subventions.

Il faut être conscient que certaines économies sont une arme à double tranchant. Par exemple, le manque d'investissement dans l'entretien du patrimoine, tels que les routes, les chemins et les bâtiments, peut s'avérer bien coûteux par après.

De même, selon une logique purement économique, couper dans les budgets culture, sport et loisirs n'est pas non plus sans risque. La dégradation de la qualité de vie peut engendrer des dépenses supplémentaires en matière de services sociaux, de santé et de sécurité.

Moins d'argent pour le loisir public diminue l'attractivité de la commune pour des nouveaux habitants et réduit aussi sa capacité à retenir les habitants les plus mobiles. En effet, la qualité de la vie perçue par les citoyens ne se mesure pas qu'à l'aune de la fiscalité mais dépend également de l'offre en matière de culture, sport et loisirs.

Aussi au niveau des entreprises, il n'est pas exclu que la qualité de vie et la qualité du milieu de vie jouent un rôle dans les décisions de localisation. En matière de santé physique et sociale, des dégâts peuvent être générés dont le traitement sera nettement plus onéreux que leur prévention.

En conclusion, la réduction généralisée ou non ciblée des fonds publics affectés à des domaines tels que culture, loisirs et sports risque d'avoir des effets économiques et budgétaires bien supérieurs aux sommes économisées.

De ce fait, si des économies doivent être réalisées, nous les voyons plutôt dans le cadre de collaborations renforcées avec les communes de l'Entre-deux-Lacs, dans l'optique de développer des services communs, par exemple sous la forme de syndicats et donc de réaliser des économies d'échelle.

Quelles sont maintenant les nouvelles ressources qui pourraient se concrétiser ? Outre la fiscalité, à laquelle nous éviterons soigneusement de toucher si nous le pouvons, des possibilités existent bel et bien, comme par exemple le projet actuellement à l'étude concernant la revitalisation de la zone touristique de La Tène.

Se préparant d'emblée à aborder ces nouveaux défis, notre section a été unanime à accepter le rapport sur les comptes et votera l'arrêté d'acceptation.

Je saisis ici l'occasion de remercier l'administration et le Conseil communal pour le soin apporté à la préparation du rapport. Merci Monsieur le président. ».

Le président remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Claude Burgdorfer** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance de préparation du Conseil général du 14 juin 2016, notre groupe centre-droit PLR-PDC a pris connaissance du rapport du Conseil communal à l'appui de l'approbation des comptes annuels 2015, ainsi que des différents cahiers et annexes.

S'agissant de l'exercice comptable 2015, il y a deux manières de lire la performance réalisée.

Du côté pile, nous notons que la performance de l'exercice s'achève dans la douleur, quand bien même la prévision d'une perte abyssale de 4.3 millions a pu être ramenée à l'ordre de 800'000 francs.

Dans la douleur, disions-nous, puisque tout d'abord les Laténiennes et les Laténiens ont mis la main au portemonnaie en voyant leur coefficient fiscal passer de 59 à 74 points, équivalent ainsi à une recette supplémentaire de 2.4 millions.

Dans la douleur toujours, puisque notre Exécutif a su répondre présent en réussissant à diminuer ses charges de fonctionnement de l'ordre de 200'000 francs, dépassant ainsi l'objectif d'une économie de coûts de l'ordre d'un point d'impôt ou de 160'000 francs voulu par notre groupe au moment d'approuver le dernier budget.

Ces efforts, cumulés aux impacts positifs de 670'000 francs résultant du changement de principe de reconnaissance du revenu pour la ristourne du Groupe E et d'un allègement de 220'000 francs de nos amortissements, nous permettent ainsi de limiter notre perte 2015 à 800'000 francs.

Malheureusement, il n'en demeure pas moins que, au 31 décembre 2015, notre commune est techniquement en état de surendettement de l'ordre de 700'000 francs. Ainsi, le fait que nos actifs ne permettent plus de faire face à nos engagements oblige notre commune à prendre les mesures nécessaires pour amortir ce découvert sur une période de 10 ans au maximum.

Du côté face, nous ne pouvons que nous réjouir du sentiment que le noyau de la tempête semble bien derrière nous.

Ne crions toutefois pas victoire, mais il est vrai que les indicateurs financiers prospectifs semblent nettement plus favorables que ceux déplorés ou calculés il y a 12 ou 24 mois.

D'autres événements positifs devraient également impacter favorablement les exercices à venir. Nous notons en particulier le passage au modèle comptable harmonisé - MCH2 qui entrera en vigueur le 1er janvier 2017 - ou encore les discussions menées sur un assouplissement possible du chemin imposé, aux communes notamment, pour l'assainissement de la caisse de pensions de l'Etat prévoyance.ne, ou encore des nouveaux critères de péréquation arrêtés par notre Gouvernement cantonal. Mais ceci est de la musique d'avenir et nous en discuterons le moment voulu.

A l'heure des débats, notre groupe a largement approuvé avec 10 voix pour et 2 abstentions le rapport du Conseil communal et tient ici à remercier de manière tout à fait formelle et sincère notre Exécutif pour le travail accompli, ainsi que pour les explications données et la diligence affichée pendant l'exercice achevé. Je vous remercie pour votre attention. ».

Le président remercie Claude Burgdorfer.

Arrivée d'Armand Ducraux (ELT). **La majorité reste à 16**.

La parole n'étant plus demandée et n'ayant pas d'opposition à l'entrée en matière, **le président** passe au deuxième débat, soit à la lecture des cahiers. Vous l'interromprez si vous voulez intervenir.

Ndlr : seules les interventions sont indiquées.

<u>Cahier 1 / Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2015</u>

Le président précise que vous avez reçu un papier qui indique que le tableau qui se trouve en page 1 du rapport du Conseil communal a été modifié. Il donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai juste une petite question. Peut-être que l'on aura des réponses plus tard mais comme je ne savais pas comment la poser, je la pose maintenant. Cela concerne le fameux tableau qui est en page 1. Dans le compte des investissements, on avait un budget qui montrait un investissement net d'un million et dans les comptes, il y a 4.5 millions.

On parle aussi de recettes qui ont baissé de 4.9 millions à 700'000 francs. Je n'ai pas trouvé d'explications. Si on pouvait m'en donner, je serai bien content. J'attends donc une réponse. Merci. ».

Le président remercie Maurice Binggeli et donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cas des investissements, il y a effectivement la ligne des dépenses et la ligne des recettes. La ligne des recettes provient de subventionnements dont le montant sera un encaissement de liquidités, soit des prélèvements dans le cadre de comptes affectés, je pense notamment à la taxe dessertes, montant qui figure dans l'arrêté qui vous a été soumis lors du Conseil général du 15 novembre 2012 pour acceptation concernant la passerelle. Les apports provenant des comptes de réserves ne sont comptabilisés qu'à la fin de travaux de l'investissement.

Alors évidemment, entre les prévisions budgétaires et le moment où ces subventions sont versées, il y a bien souvent des décalages. Autrement dit, si on prend l'exemple de la rue de la Gare, qui fait l'objet d'une grande part de subventionnement, soit de l'Etat, soit de prélèvements aux réserves. Ces travaux d'investissements ont été effectués sur une période de 18 mois, ce qui explique que les montants à recevoir mentionnés dans le budget 2015 ne seront effectifs que sur les comptes 2016 que le budget ne prévoyait pas.

Peut-être que Monsieur l'administrateur pourra nous donner des éléments supplémentaires. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à l'administrateur **Yanick Boillod**.

« A mon point de vue la réponse est juste. Pour ce point-là, lorsque l'on a élaboré le budget 2015, dans le compte des recettes de 4'950'000 francs, il y avait des prélèvements aux réserves pour financer partiellement la réfection de la rue de la Gare ou la passerelle. Lors de l'élaboration du budget 2015, nous avons mentionné en recettes les prélèvements aux réserves ainsi que les subventions dues par l'Etat. Cependant, la procédure comptable ne passe pas les prélèvements aux réserves par les comptes d'investissements mais ne sont concernés que par des comptes de bilan, soit bilan débit à bilan crédit. Ce mouvement que l'on voit quand on passe du budget de 6.043 millions à 4.950 millions dans les comptes et pour les recettes de 4.327 millions pour le budget à 745'000 francs pour les comptes. Les résultats aux comptes ne tiennent pas compte des opérations comptables de bilan à bilan concernant les prélèvements aux réserves. C'est la technique comptable. Est-ce clair ? ».

Arrivée entre-temps d'Erich Brönnimann (ELT). **La majorité passe à 17**.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté du Conseil général concernant l'approbation des comptes 2015 de la commune de La Tène est adopté par 30 voix et une abstention.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais m'exprimer au nom du Conseil communal pour votre confiance et remercier l'administration pour son précieux travail. Il s'agira de retrousser les manches pour maintenir le cap de ce navire que nous avons su remettre sur des flots plus sereins. Merci. ».

7. Rapports d'activité de la/des :

a) commission réglementaire
b) commission financière
c) commissions de police du feu et de salubrité publique
d) commission de l'environnement et du développement durable
e) commission des travaux publics et des services industriels
f) commission d'urbanisme
g) commission des sites de loisirs et des espaces publics
h) commission des naturalisations et des agrégations
i) commission de circulation, des transports et de l'agglomération

La parole n'est pas demandée, pour aucun des rapports présentés.

(**8. Réseau d'eau de boisson – raccordement à la Communauté des eaux neuchâteloises (CEN) / Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 3.501 millions de francs pour la connexion du réseau communal d'eau de boisson à celui de la CEN et addendum**

- point retiré par le Conseil communal.)

8. (ancien point 9.) Projet de fusion E2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal, discussion

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Fusion ou pas fusion ? Il n'y a plus vraiment de question.

Le verdict est tombé ce dimanche 5 juin et il a fait mal. Même si une opposition était reconnue à Saint-Blaise, peu de monde aurait pu imaginer qu'elle pourrait être suffisamment forte pour faire basculer une population acquise à la fusion lors de la votation du 29 novembre dernier.

Ce résultat est une énorme déception et un vrai gâchis vis-à-vis de tout le travail accompli durant toutes ces années. La décision populaire est souveraine et nous ne pouvons qu'en prendre acte même si elle est dure à digérer.

Pourquoi un « non » est-il sorti des urnes le 5 juin ? Comité anti-fusion puissant, arguments populistes et sans fondements, campagne d'affichage irrespectueuse, stratégie pour éviter les débats. Peut-être un peu de tout ça ou peut-être pas. En tout cas, c'est fini et nous devons tous maintenant partir à la recherche de candidats et candidates pour les prochaines élections communales.

Selon Peter Drucker : « La meilleure façon de prédire l'avenir est de le créer », alors allons le bâtir. Même sans parler de fusion à proprement dit durant les 4 ou 8 prochaines années, la commune de La Tène se doit de continuer de tisser des liens étroits avec ses voisins dans différents domaines et de façon visible par la population. De nouvelles synergies sont à explorer tant du point de vue du fonctionnement communal que des offres touristiques. Nous devons continuer de bâtir cette cohésion régionale de l'Entre-deux-Lacs et la rendre naturelle pour tous ses citoyens.

Entre-temps, nous allons continuer à faire vivre notre belle commune de La Tène et à la remettre sur pied pour pouvoir offrir à nos citoyens un environnement agréable et attirant. Il ne faut surtout pas baisser les bras car la commune existe toujours avec sa souveraineté, ses forces et ses ressources qui la porteront haute, puissante et écoutée par notre Canton.

Je tiens à remercier au nom du Conseil communal toutes les personnes qui se sont impliqués à 100% dans ce processus de fusion à 7 puis à 6 communes. Je citerai tout particulièrement notre administrateur, les employés de l'administration ainsi que les membres du comité pro-fusion.

Mais je ne voudrais pas vous oublier, vous, conseillers généraux et citoyens de La Tène, car vous avez toujours soutenu cette fusion à une grande majorité.

Je vous remercie de votre attention et souhaite un avenir radieux pour la commune de La Tène. ».

9. (ancien point 10) Interpellations et questions

Le président signale qu'il n'y a pas eu d'interpellation reçue dans les délais. Par contre, nous avons reçu une question écrite de Madame Sylvie Fassbind-Ducommun, nommée « Suite de la gare à la gare ». Vous l'avez reçue sur la table située à l'entrée.

Le président donne la parole à **Sylvie Fassbind** (PSLT).

« Non, je confirme la question mais je ne veux pas m'exprimer davantage. J'attends une réponse. ».

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Merci de nous rappeler la question de la gare. On a fait de multiples tentatives pour avoir un rendez-vous avec le BLS. On se verra mardi à 16 h 00 pour clarifier tous les points qui sont en suspens. Le Conseil communal lui a écrit et j'ai même téléphoné à 3 reprises, parce qu'il parle une autre langue que la nôtre… (vous m'avez compris). Désolé pour le retard mais on insiste. ».

Le président remercie Martin Eugster et demande à Sylvie Fassbind si elle est satisfaite.

« J'attends la réunion de mardi mais est-ce que l'on aura un retour après ?' »

Martin Eugster répond par l'affirmative.

10. (ancien point 11) Lettres et pétitions

Néant.

11. (ancien point 12) a) Communications du Conseil communal

Le président donne la parole à **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai deux informations à vous donner.

- Le Conseil communal a décidé de vendre le CIS, décision que nous avons prise il n'y a pas très longtemps mais nous sommes persuadés que c'est la meilleure des choses pour la commune et pour notre population. Nous sommes en train de monter une plaquette et de la mettre sur les marchés publics.
- Ensuite, il s'agit de la retraite de Monsieur Giovanni Ferrara, chef concierge, après presque un quart de siècle, pour la fin de ce mois.

Le président remercie Martin Eugster et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Juste une petite information concernant la composition du Conseil communal qui, à l'instar de celle du Conseil général, va rester la même et il faudra encore supporter son président pendant un certain temps.

Ndlr : sont donc réélus tacitement :

Président :	*Daniel Rotsch (PSLT)*
Vice-présidente :	*Silvia Praz (GCD-PLRT)*
Secrétaire :	*Yannick Butin (GCD-PLRT)*
Vice-secrétaire :	*Michel Muster (PSLT)*
Membre :	*Martin Eugster (ELT)*

Je vous rappelle que dans les joies annexes, d'une certaine importance malgré tout, le week-end prochain aura lieu la Fête scolaire du côté de la localité de Marin et la kermesse à Wavre, malgré le peu de promotion en vigueur, n'oubliez pas cette date et nous espérons que vous y participerez nombreux.

Il me reste encore à vous souhaiter, puisque c'est la dernière séance avant les vacances d'été, de bonnes vacances, à vous toutes et à vous tous, ainsi qu'à vos familles. Revenez en bonne santé, requinqués et bien bronzés. Profitez-en. Je ne sais pas si je vous retrouverai ici car je n'en sais rien. Voilà, merci beaucoup. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et redonne la parole à **Martin Eugster**.

« Désolé, mais j'ai oublié de vous citer le nom de celui qui reprend le poste de chef concierge, il est parmi nous, œuvre ce soir et il s'agit de Franco Piazza. Il reprendra le poste de Giovanni Ferrara.

- Applaudissements -

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

12. (ancien point 13) Divers

Néant.

Le président : « S'il n'y a plus d'intervention, je tiens ici à remercier tous les participants et intervenants, la presse qui reflétera nos débats et arrivant au terme de l'ordre du jour, je vous souhaite à mon tour de bonnes vacances. Il est 19 h 55 et je lève donc la séance. Merci. ».

- Applaudissements -

(Signatures en page 13)

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général : Le président, Le secrétaire,

J. D. Röthlisberger M. Planas